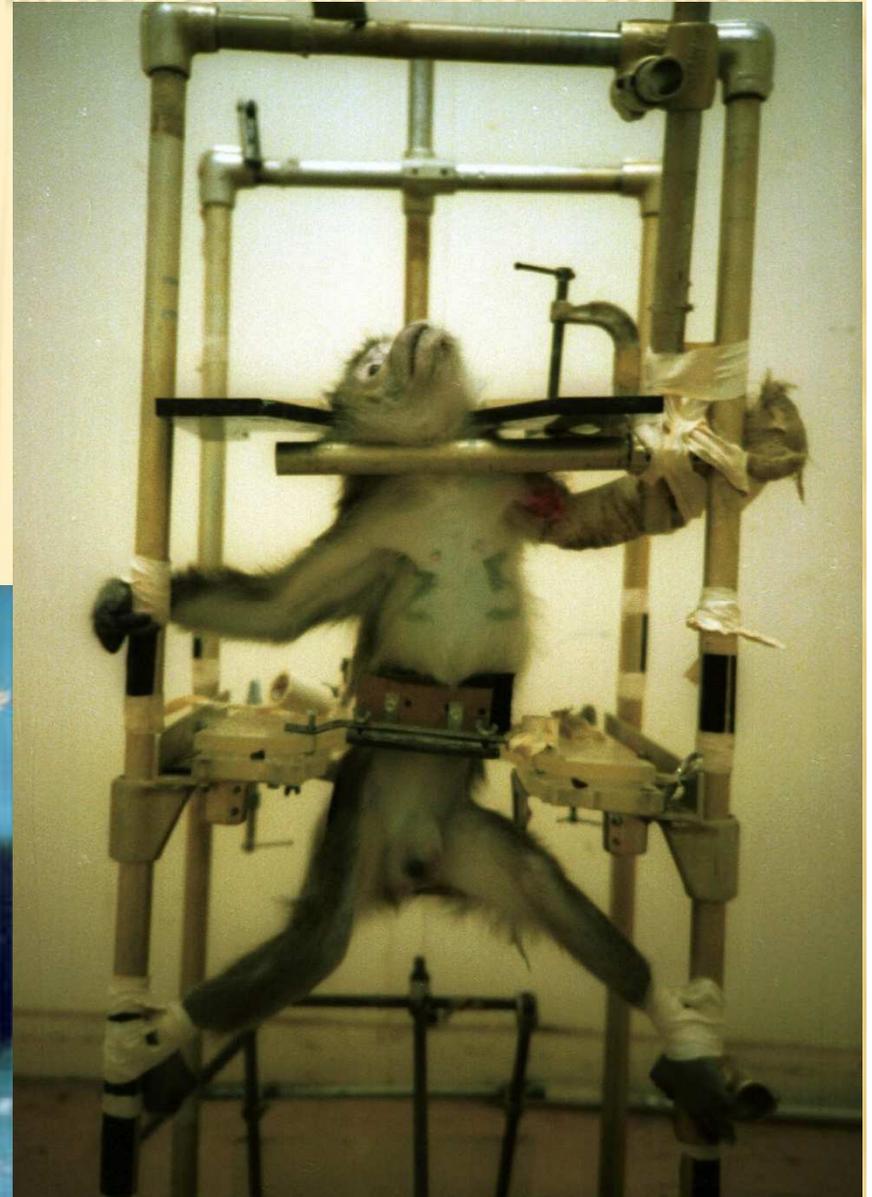


# CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX : VIVISECTION



# LE SORT DES BÉBÉS PHOQUES...



**BLAME CANADA**

# MASSACRE DES GLOBICÉPHALES, POUR LE FUN!



# TAUROMACHIE, FIN DE CORRIDA : LA MISÈRE!



Photo : Isabel Marpaud

# BATAY KOK

- ✘ 27 pays l'autorisent encore, dont la France (qui la tolère dans les DOM et NPDC)
- ✘ Réunion : 5 gallodromes tolérés car en principe les batay kok sont interdits
- ✘ Combats de vitesse ou d'endurance, 500 parieurs dans les grands championnats
- ✘ Nombreuses critiques



# DROITS DES ANIMAUX

---

- ✘ Les intérêts animaux ↔ ceux des êtres humains.
- ✘ Pas des objets, mais des sujets juridiques.
- ✘ Critiques :
  - + Pas de contrat social, pas de droits moraux
  - + Les Humains ont seuls des devoirs et donc des droits (Scruton)

# LES PHILOSOPHES, L'HISTOIRE, ET LE DROIT DES ANIMAUX

---

- ✘ Pas récente : Pythagore
- ✘ Aristote et Théophraste.
- ✘ La position chrétienne
- ✘ Descartes et Rousseau
- ✘ Bentham et Schopenhauer
- ✘ Première « SPA » : Grande-Bretagne, 1824, France, 1845.  
Loi de De Gramont, 2/7/1850.
- ✘ USA : 1866. ASPCA. Livre influent en 1892 : « *Animal's Rights : Considered in Relation to Social Progress* »
- ✘ Début du XXè : PETA
- ✘ 1978 : DUDA, sans valeur juridique.

# ASPECTS LÉGISLATIFS : CAS DU VÉGÉTARISME

- ✘ Le végétarisme en tant que norme
- ✘ Lois de l'Indus, du Japon
- ✘ Philosophes du droit italien du début du XXè
- ✘ Juristes américains contemporains

# ET QUE DIT LE DROIT FRANÇAIS?

- ✘ Article 521-1 du Code Pénal
- ✘ Article 521-2 : sur recherches scientifiques ou expérimentales
- ✘ Article L110-1 et L411-1 du Code de l'Environnement
- ✘ Article L214-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime
- ✘ Affaire de l'ourse Cannelle tuée le 1/11/2004 : jugement du tribunal correctionnel de Pau, infraction pénale du chasseur, le 21/04/2008 cassé le 10/09/2009.
- ✘ Traité d'Amsterdam du 2/10/1997, protocole additionnel n°10
- ✘ Rapport du 10/05/2005 : l'amélioration de la condition de l'animal est devenue aussi une préoccupation politique.
- ✘ Luc Ferry, André Comte-Sponville.

# ET L'EUROPE?

---

- ✘ Traité de Lisbonne : obligation aux états membres :
  - + D'étendre la notion de sensibilité des animaux domestiques aux êtres sauvages
  - + D'interdiction des pièges à mâchoire
  - + D'interdiction d'importation de fourrures d'animaux piégés selon des méthodes cruelles

# CONCLUSION

---

- + De la sentience, au droit animal, en passant par son bien-être, les yeux de l'Homme voient l'animal de plus en plus grand.
- + Des différentes législations laisse paraître une progression de la place de l'animal dans l'arsenal juridique : du « res nullius » à la protection de l'animal pour lui-même
- + Quelle place pour les partisans de l'extrême, du véganisme, du front de libération animale? Je vous laisse juges...

# SÉ KE DU BONHEUR MÊME CHEZ LES PLUS LAIDS!

